

GYMNASTIQUE – TERRITOIRE HAUTS DE FRANCE
CHAMPIONNAT TERRITORIAL PROMO 2 FILLES toutes catégories –
PROMO 1 BF – PROMO 1 MF
A St Adrien Villeneuve d'Ascq
MERCREDI 25/03/2020

Organisation

Commission technique territoriale de Gymnastique

Directeurs de réunion : Aline Cousin

Ouverture des portes et accueil dès 8h30, fin vers 16h45

Echauffement et réunion des jurys pour le matin 9h-9h30

Echauffement et réunion des jurys pour l'après midi 12h30-13h

Remise des récompenses vers 15h45.

Conditions de participation

- Rappel : **Les licences sont imprimables via ugselnet et doivent comporter obligatoirement une photo et signée** (à défaut l'élève doit être en mesure de présenter une pièce d'identité avec photo). Le professeur doit avoir en sa possession les licences et les déposer au secrétariat où elles seront susceptibles d'être contrôlées durant le championnat (ou à défaut et conformément aux nouveaux règlements généraux nationaux le listing des licenciés participants certifiés par le chef d'établissement et les pièces d'identité des élèves).
- Féminine : Le Justaucorps est obligatoire (le justaucorps à bretelles est interdit). Les chaussons sont acceptés, quel que soit l'agrès. La tenue de l'équipe doit être uniforme.
- Masculin : Pour toutes les catégories, le port du short et du léotard est obligatoire au sol, au saut et au minitrampoline. Pour les barres parallèles et la barre fixe, le sokol est autorisé avec socquettes et/ou chaussons.
- **Sur qualification suite aux départementaux, les comités faisant remonter au territoire les gymnastes qualifiées via USPORT. Ne transmettre au territoire que les modifications d'équipe par mail**
- **Changement de catégorie :**
Filles :
<https://www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/Changement%20filiere%20GAF.pdf>
Garçons :
<https://www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/ChangementFiliere2019-20.pdf>

Règlements généraux

Beaucoup de changements dans les règlements de la gymnastique. A lire attentivement avant vos engagements
Cf. règlements généraux UGSEL sur le site de l'UGSEL National

Qualification exceptionnelle

En cas d'impossibilité de participation aux championnats qualificatifs (pour raisons médicales, convocation à un examen ou concours, cas de force majeur...), une qualification exceptionnelle peut être accordée selon les modalités suivantes : La demande doit être déposée au plus tard le jour du championnat avec les justificatifs d'absence. Tous ces documents seront **transmis par le territoire** aux Services Nationaux avant la commission de qualification.

Qualification au national

Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves qualificatives de Comité ou de Territoire lorsqu'elles ont lieu. Toute demande de licence pour une participation aux Championnats Nationaux après la date limite qualificative du Territoire sera refusée.

GYMNASTIQUE FEMININE Par catégorie en Elite : 4 qualifiées individuelles. En Promotionnelle 1 et 2 : 1 équipe par territoire et 2 qualifiées individuelles en dehors de l'équipe (les CJ ne formant qu'une seule et même catégorie) (voir également article 3 du règlement de la gymnastique).

Championnat National

2 au 5 juin 2020 à Saint Romain en Gal (69)